

Motion de l'Assemblée Générale des personnels et étudiant•es de l'UT2J du 03.12.2020 :

Depuis des mois, la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) fait l'objet d'une dénonciation quasi-unanime de la part de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) pour de nombreuses raisons : précarisation des personnels, insuffisance budgétaire, généralisation des appels à projet, privatisation et mise en concurrence exacerbée, etc.

Une centaine de personnels et étudiant•es de l'Université Toulouse 2, réuni•es en assemblée générale le 3 décembre 2020, dénonce la LPR tant dans son contenu que dans la méthode employée par le gouvernement pour la faire passer en force. Cette loi va transformer à brève échéance et en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur au sein des universités. Elle entraînera nécessairement des dégradations substantielles des conditions de travail et d'études, et ne sera pas sans conséquences sur la qualité de nos formations.

La version finale de cette loi contient des éléments qui ont fait l'objet de larges contestations, tels les chaires de professeurs juniors et les CDI de mission scientifique. De plus ont été votés, à la dernière minute et sans concertation, des amendements qui attaquent les libertés universitaires : libertés d'expression et syndicales des personnels et étudiant•es via la création d'un nouveau délit pénalisant l'intention de « troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ». Enfin, à travers la possibilité de suppression de la qualification, le rôle du Conseil national des universités (CNU) est remis en question dans la procédure de recrutement des enseignant•es-chercheur•ses. La nouvelle loi menace ainsi l'existence d'un statut national d'enseignant•e-chercheur•se, indispensable à la garantie d'un service public d'enseignement supérieur d'égale qualité sur l'ensemble du territoire.

L'AG des personnels et étudiant•es de l'UT2J est solidaire de l'ensemble des mobilisations contre la LPR et continue à exiger son abrogation. Elle appelle à s'associer aux manifestations contre la loi de sécurité globale en défense aux libertés académiques, franchises universitaires et libertés individuelles à commencer par le droit d'expression et de manifestation. Elle demande également plus de moyens humains et financiers pour le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Personnels et étudiant•es ont été mis à distance de leurs lieux de travail et d'échanges, ce qui les empêche de réagir autant qu'ils et qu'elles le souhaiteraient. L'AG des personnels et des étudiant•es dénonce la pérennisation de l'enseignement en « distanciel », qui favorise mécaniquement l'abandon et le découragement, en particulier pour les plus fragiles, et creuse les inégalités entre étudiant•es, tout particulièrement pour les étudiant•es étranger•es, pour lesquels les conséquences peuvent être dramatiques (risque d'expulsion). Le basculement vers le distanciel dans l'urgence, a été mis en place sans prise en compte des problèmes engendrés telle que la question de la propriété intellectuelle des cours diffusés sous forme numérique. Nous demandons que soient fournis au plus vite les moyens, en postes et en locaux, avec aussi des moyens pour une protection sanitaire qui nous garantissent des lieux de travail sûrs et sains, pour assurer le seul enseignement efficace, l'enseignement en présentiel. Nous n'acceptons pas qu'une génération soit sacrifiée et exigeons une reprise rapide des enseignements en présentiel. Nous demandons également un plan d'urgence pour répondre à la précarité étudiante en forte hausse.

L'AG des personnels et des étudiant•es demande à la présidente de l'université d'exprimer publiquement son opposition à la LPR et en particulier en s'engageant, si la loi venait à être promulguée, à ne pas recourir aux nouveaux dispositifs de recrutement - chaires juniors, CDI de mission scientifique, contournement du CNU - afin que leurs effets délétères ne deviennent réalité. L'AG des personnels et des étudiant•es exprime également son attachement à la libre expression et manifestation des opinions au sein de la communauté universitaire telle que garantie par les droits fondamentaux, et demande également une prise de position publique de la présidente à ce sujet. L'indépendance des enseignant•es-chercheur•ses, qui se trouve protégée par un statut national, et l'assurance de l'exercice des libertés fondamentales au sein des universités françaises sont des valeurs auxquelles il convient de rappeler notre indéfectible attachement.

L'AG des personnels et étudiant•es appelle à la manifestation citoyenne « **Stop Loi Sécurité Globale** » du **3 décembre à 18h** au monument des combattants et aux **manifestations du 5 décembre sur Toulouse contre la réforme de l'assurance chômage et contre toutes les formes de précarités**.

Nous appelons également à une AG en présentiel le 10 décembre au matin suivi d'un rassemblement dans le cadre de la journée nationale d'action « Pour la non-promulgation de la LPR, Pour le retrait de la loi de sécurité globale, Pour la défense de nos droits et des libertés universitaires et Pour la réouverture des universités aux étudiant•es avec les moyens humains et matériels nécessaires ».

Motion adoptée à l'unanimité de l'AG des personnels et étudiant•es de l'UT2J du 03.12.2020